

LA NEWSLETTER DU CASODOM

Association créée en 1956 pour venir en aide aux ultramarins qui viennent en métropole pour étudier, se former, travailler ou se soigner et reconnue d'utilité publique depuis 1973



LE CASODOM
Interlocuteur social des Ultramarins depuis 1956
Révélateur des « Talents de l'Outre-mer »[®]
depuis 2005
Tél. 01 42 36 24 54 / Site : www.casodom.fr



Editorial

PASSATION DE POUVOIR A LA PRESIDENCE DU CASODOM

La sortie de ce numéro coïncide avec le changement à la Présidence du CASODOM.

Au bout de 10 ans passés à la présidence du CASODOM, Jean Claude SAFFACHE a estimé qu'il était temps pour lui de passer la main, car les conditions de son remplacement, programmé à l'avance, se réalise.

Entrée au Conseil d'administration en 2015, Catherine EDWIGE a une bonne connaissance de l'association dont elle a accompagné plusieurs projets. Ingénieure de formation elle a une longue expérience du management dans les organisations complexes, ayant notamment été membre du comité exécutif de GRDF.

Elle été ensuite jusqu'à aujourd'hui membre de la Commission de régulation de l'énergie où elle était chargée plus particulièrement de territoires insulaires. Elle dispose donc des atouts pour mettre en œuvre et valoriser les actions ainsi que le positionnement de l'association qui est maintenant reconnue comme l'acteur social de référence pour les ultramarins dans l'Hexagone, et comme le révélateur des talents de l'Outre-mer.



Un grand merci à M. Jean-Claude SAFFACHE (à gauche) pour son engagement sans faille au sein du CASODOM et une belle continuation à Mme Catherine EDWIGE (à droite) dans ses nouvelles fonctions.

La dixième édition des Talents de l'Outre-mer 2023 est ouverte !

Pour vous renseigner et accéder au DOSSIER de CANDIDATURE :

- CASODOM, 7 bis rue du Louvre 75001 Paris,
- Tél. 01 42 36 24 54.
- Email casodom.75@gmail.com
- www.casodom.fr



Quel bilan social pour le CASODOM en 2022 ?



Une activité de notre service social en forte progression en 2022

Ce tableau met en évidence une augmentation globale significative, à la fois en montants, en nombre de bénéficiaires, et en nombre d'aides, de l'ordre de :

- 40 % de 2021 à 2022, pour ce qui concerne le montant des aides et le nombre de bénéficiaires;
- 19 % par rapport à 2020, année correspondant au pic de la crise sanitaire.

Ces évolutions montrent que le CASODOM est bien positionné et perçu en tant que service social de référence pour les Ultramarins dans l'Hexagone, tant auprès de ses partenaires que des usagers.

C'est aussi la conséquence de nos efforts de fidélisation de nos partenariats que nous avons engagés, notamment en signant des conventions triennales avec nos principaux partenaires (les CGSS de la Martinique et de la Guyane.)



Rencontre et échanges avec la CGSS de Guyane au CASODOM

Une délégation du Casodom, constituée du Président M. Jean-Claude SAFFACHE, de Mme Marie-Claude LUPTER et Mme Catherine EDWIGE accompagnée de l'assistante sociale Mme Maryline RODRIGUES a reçu en mai 2022, la délégation de la CGSS de Guyane représentée par Mme Pierrot JAGPAL, responsable du pôle action sociale et M. CANTITEAU, attaché de Direction au Directeur Général de la CGSS.

L'objectif était de faire le point sur les actions sociales menées par le Casodom pour le compte de la CGSS de Guyane. Cette dernière a fait part de sa satisfaction sur la conduite de ce partenariat avec le Casodom et sur la qualité des missions sociales rendues en particulier pour l'accompagnement des malades Guyanais en Hexagone. Les missions en place de transfert des malades entre les aéroports et les lieux de soin ont été détaillées, ainsi que les divers accompagnements possibles (hébergement, aide alimentaire, forfait transport.)

D'autres missions complémentaires sont envisagées comme des permanences de l'assistante sociale du CASODOM en lien avec la CGSS de Guyane sur les lieux d'hébergement, ou des rencontres entre les assurés sociaux et la CGSS de Guyane pour un travail social collectif.

Le partenariat entre le Casodom et la CGSS pourrait ainsi être redynamisé à travers une nouvelle convention triennale qui englobe tous ces champs d'activité. La possibilité d'élaborer un projet spécifique d'action collective pour les enfants hospitalisés autour des fêtes de Noël sera également examiné.

L'engagement du CASODOM à Lyon

Témoignage de Mme Marie-Claude LUPTER, administratrice du CASODOM

"Le CASODOM sous l'égide de la Caisse Nationale de sécurité sociale de Guyane (CGSS) a déployé une nouvelle mission à Lyon pour élargir les besoins d'accueil et d'hébergement des patients guyanais en transferts sanitaires hospitalisés au centre Léon Bérard à Lyon. La mission a été organisée dans le but de rencontrer l'ensemble des partenaires pouvant accompagner et héberger des patients guyanais. Sous la responsabilité du Président du CASODOM, M. Jean-Claude SAFFACHE, une délégation composée de Mme Catherine EDWIGE administratrice chargée de coordonner les projets du Casodom, Mme Maryline CIOCCA assistante sociale et Mme Marie-Claude LUPTER administratrice, s'est rendue sur place.

Cette journée a débuté par une visite de la Maison du petit Monde. Cette association, créée depuis 1997, héberge les familles des enfants hospitalisés. Nous avons été accueillies par Mme Vinciane NEYRET adjointe de Mme LARGIER directrice. Cette direction est soucieuse que les résidents se sentent chez eux. La visite a débuté par la présentation de l'établissement, de son mode d'accueil et d'hébergement suivi d'une visite des chambres et des espaces dédiés aux résidents. Les personnes accueillies peuvent prendre part financièrement à leurs frais d'hébergement sur la base du calcul des CGSS.

Un parcours de soins et hébergement organisé pour les patients.

Nous avons ensuite eu l'occasion de visiter un autre partenaire qui héberge des patients. Ce prestataire d'appartements « FLAT FISH » travaille en étroite collaboration avec le centre Léon Bérard en cas de manque de lits pour des patients autonomes. Certains patients sont hébergés dans des appartements proches de centre Léon Bérard. La responsable Mme Cécile MONTALDO est prête à collaborer avec le CASODOM.



Une coordination pour le bien-être du patient.

Nous avons terminé la journée par la visite du centre Léon BERARD avec un accueil de l'équipe en charge des patients guyanais : Mme Anne MIERMONT Secrétaire générale responsable des partenariats et du développement international, Dr Ève-Marie NEIDHARDT, Mme Mélanie LABBE-CHALVET, infirmière de parcours patients, Mme Aurélie BAGEAULT, assistante sociale.

Puis, nous avons eu une présentation de la prise en charge globale du patient. Au sein de ce centre, le circuit patient est parfaitement organisé depuis la Guyane et c'est une plus-value pour le patient et les soignants.

À la fin de la journée, l'équipe nous a montré l'Unité PAPILLON dédiée aux patients guyanais. La décoration rappelant leur département d'origine y est chaleureuse. C'est une façon de trouver un équilibre intérieur face à la maladie. Nous avons échangé avec deux patientes dont l'une connaissait le travail effectué par CASODOM.

À travers ces rencontres, nous pouvons dire que la prise en soins est satisfaisante grâce à une collaboration étroite entre la CGSS de Guyane et le centre Léon Bérard. Collaborer avec ce centre positionnera le CASODOM sur Lyon et permettra à la CGSS de Guyane et aux autres CGSS d'orienter des patients en toute quiétude. Cette visite a permis de poser de nouveaux jalons de partenariats sur Lyon, qui ouvrent aussi la porte à de nouveaux projets réunissant des professionnels et monde associatif.

Cette nouvelle mission positionne le CASODOM comme un partenaire essentiel dans l'accompagnement social et l'hébergement des ultramarins dans l'Hexagone. Ce retour d'expérience et ce projet du CASODOM, pourra bénéficier aux CGSS des autres territoires.

Que l'ensemble des partenaires soit remercié pour l'accueil réservé à la délégation du CASODOM."

LE RETOUR DES CAUSERIES DU CASODOM

En octobre 2022, le CASODOM a eu l'honneur de recevoir M. Antoine DELBLOND, professeur émérite des Universités, à l'occasion d'une conférence-débat, autour du thème :

« L'évolution des institutions, un projet quinquennal pour les Outre-mer ? ».

Les questions institutionnelles relatives aux Outre-mer ont connu récemment un regain d'actualité avec les réponses faites le 7 septembre 2022 par le Président de la République, à l'Appel de Fort-de-France, déclaration commune des présidents des collectivités d'Outre-mer de mai 2022. Le communiqué de presse diffusé par les élus précise "que le Président de la République a indiqué être prêt à aborder les questions économiques, sociales et institutionnelles, au travers d'une feuille de route, d'un agenda et d'une méthode qui n'exclut aucun sujet. Il a par ailleurs rappelé qu'une fenêtre d'opportunité allait s'ouvrir en fin d'année 2023, avec les modifications constitutionnelles relatives au processus engagé en Nouvelle-Calédonie."

Originaire de la Martinique, Antoine DELBLOND, professeur émérite des Universités, professeur de droit public à l'Université de Nantes, dont les travaux universitaires témoignent d'une spécialisation sur les problématiques juridiques et statutaires des territoires ultramarins, a fait part de ses analyses, avant d'échanger avec les invités présents dans les locaux du CASODOM. Nous le remercions chaleureusement pour ce moment de partage et de convivialité.

Les "causeries" du CASODOM reviendront également pour l'année 2023, et nous comptons sur votre participation !



Directeur de la publication : Jean-Claude SAFFACHE

Comité de rédaction : Catherine EDWIGE, Noémie GADDARKHAN, Frédéric IMBAULT

Casodom

7 bis, rue du Louvre

75001 Paris France

Tel : + 33 (0)1 42 36 24 54

Email: casodom.75@gmail.com

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

